

MAIRIE DE VILLEMOSAN

2 rue du Prieuré
49370 VILLEMOSAN

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL **DU 20 Janvier 2014**

Etaient présents : M. BELOUIN Michel, M. BEZIAUD Raymond, Mme ROULEAU Catherine, Mme ONDET Véronique, Mme FOUGERE Catherine, M. PROVOST Pascal, M. PELLERIN Alain, M. MOREAU Mathieu et M. DELAUNAY Louis-Marie

Etait excusé : M. DOISNEAU Mickaël

Monsieur Alain PELLERIN a été nommé secrétaire de séance

Monsieur le Maire propose d'ajouter un point supplémentaire à l'ordre du jour :

- Création d'un poste d'éducateur territorial des activités physiques et sportives.
Les membres du Conseil acceptent à l'unanimité d'aborder ce point supplémentaire.

1) FACTURE ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT (ALSH) « LE BOIS ENCHANTE » à SAINT AUGUSTIN DES BOIS 4^{ème} TRIMESTRE 2013

Dans le cadre de l'accueil sans hébergement « Le Bois Enchanté » demande une participation financière pour le quatrième trimestre 2013 pour un montant de 484.60 € à la commune de Villemois.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de régler cette participation.

2) SIEML PROGRAMME DE RENOVATION DU RESEAU D'ECLAIRAGE PUBLIC

Lors du vote du dernier Comité Syndical du SIEML ce dernier a décidé d'inscrire notre commune au titre du programme « Rénovation du réseau d'éclairage public 2014 » pour un montant estimatif de 26 700.00 € H.T.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la programmation de ces travaux.

3) DECISION MODIFICATIVE

Afin d'assurer le paiement des charges sociales liées aux salaires de décembre 2013, il convient de prendre une décision modificative sur le budget principal.

Le conseil Municipal accepte à l'unanimité cette décision.

4) ACQUISITIONS DIVERSES

Le Conseil accepte à l'unanimité le devis pour le bâchage du talus du stade d'entraînement l'entreprise NEHO des Ponts-de-Cé pour la somme de : 446,09 € T.T.C.

5) INDEMNITES REPRESENTATIVE DE LOGEMENT DES INSTITUTEURS (IRL) 2013

Pour les instituteurs non logés, il appartient au Préfet de Maine-et-Loire de fixer le montant de l'indemnité représentative de logement versée aux instituteurs. Ce dernier propose de maintenir l'Indemnité Représentative de Logement à celui de 2012.

Le Conseil Municipal à l'unanimité accepte de maintenir ce montant.

6) RYTHMES SCOLAIRES

Concernant la mise en place des Rythmes scolaires en septembre 2014, la commune doit remettre au DASEN (Direction des services départementaux de l'Education Nationale) l'avant projet éducatif territorial avant le 31 janvier 2014.

Le Conseil Municipal à l'unanimité valide cet avant projet.

7) CREATION D'UN POSTE D'EDUCATEUR DES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES

Le Conseil décide de créer un poste d'éducateur territorial des activités physiques et sportives (maître nageur) contractuel à temps complet pour la période estivale 2014.

8) COMMISSIONS

Stade :

Suite à la visite sur site il est prévu de poser des bâches pour les plantations, ainsi qu'une clôture.

Ces travaux seront réalisés par les services techniques de la commune.

Bibliothèque :

L'instauration d'une participation financière auprès des familles est à réfléchir.

En tant que bibliothèque municipale il nous faudra instaurer un tarif. A ce jour, aucune décision n'est prise il faut revoir en réunion CCOA du 23 janvier prochain.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Une canalisation située a PREVALLEE est entièrement découverte en raison des précipitations importantes de ces jours derniers. L'entreprise HAIGNERE a établi un devis pour cette intervention ainsi que pour l'arrachage du sapin situé au cimetière.

Monsieur le Maire doit reprendre contact afin de revoir la tarification.

Regroupement des cantons

Les communes doivent faire part de leur choix de répartition auprès du Président du Conseil Général de Maine-et-Loire avant le 31 janvier 2014.

Bibliothèque

L'entreprise AL Menuiseries doit poser les baguettes autour des fenêtres le 21 janvier prochain.

L'entreprise BRUN couverture, doit intervenir rapidement et prendre contact avec l'entreprise FORESTIER afin de programmer les travaux.

Bâtiment scolaire

L'expertise concernant la classe du milieu a eu lieu le 17 janvier dernier, en présence de l'architecte, du maçon, du couvreur et de Catherine ROULEAU.

Il s'avère que l'intervention de réparation incombe au maçon.

Il faut également prévoir le remplacement des portes de classes en raison de ces infiltrations.

Affaire GENTILHOMME

Le chèque de remboursement pour la coupe du bois a bien été adressé en Mairie. Il reste la remise en état du chemin a effectuer par Monsieur GENTILHOMME.

Monsieur le Maire est en lien avec le Procureur de la République qui est en charge de ce dossier.

Prochain Conseil Municipal

3 mars 2014 à 20 heures

Le secrétaire de séance,

Alain PELLERIN

Pour le Maire absent,
La deuxième adjointe

Catherine ROULEAU